



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question au Gouvernement n° 664

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt, pour une question courte.

M. Gérard Bapt. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement et des transports.

La gamme des Airbus a constitué une grande réussite technique, technologique et commerciale pour l'industrie aéronautique française et européenne. Le site de Toulouse-Colomiers est le site historique de l'assemblage des Airbus mais, dans l'optique de l'intégration européenne, l'assemblage du petit porteur A321 a été situé à Hambourg.

Une décision majeure pour la famille des Airbus va aujourd'hui être concrétisée, la construction du super Airbus A3XX. Il s'agit d'une décision majeure pour l'Europe puisque c'est le futur concurrent du Boeing 747, mais le choix du site est également une décision majeure en termes industriels et pour l'emploi.

L'assemblage de l'A321 se faisant à Hambourg, il serait logique que celui du plus gros porteur se fasse en France. En termes de savoir-faire, le choix de Toulouse-Colomiers serait naturel, mais, si des problèmes insurmontables apparaissaient, pour le transport des carlingues notamment, l'estuaire de la Loire offrirait une autre opportunité nationale, entraînant des retombées positives pour les sous-traitants de l'ensemble des sites hexagonaux et européens de construction aéronautique.

Quelle est, monsieur le ministre, la position du Gouvernement, qu'il s'agisse de l'opportunité et du choix de défendre la localisation française, ou d'un éventuel engagement financier de l'Etat auprès des collectivités locales et des partenaires industriels et consulaires déjà mobilisés ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Vous avez raison, monsieur le député, Airbus constitue une grande réussite de l'industrie aéronautique française et européenne - j'ai même parlé de joyau -, la technologie française y tenant une grande place.

Face à la concurrence internationale, il est absolument indispensable qu'Airbus Industrie puisse vendre toujours plus d'avions. Aujourd'hui, sans l'ombre d'un doute, il rivalise avec ses concurrents américains. Je peux même vous annoncer qu'Air France s'apprête à commander quarante appareils dont une vingtaine font l'objet d'une option ferme.

Lors du conseil des ministres «Airbus» qui s'est tenu à Berlin il y a quelques jours, j'ai insisté au nom du Gouvernement français sur la nécessité de développer la gamme, pour rester compétitif, notamment l'A3XX. Les autres ministres ont soutenu cette position et nous avons demandé aux industriels de nous indiquer leur option et leur calendrier. Ces derniers ont répondu qu'ils pourraient préciser et chiffrer le projet de l'A3XX dès le mois de juillet, ce qui permettrait de lancer la commercialisation dès l'année 1999.

Pour le Gouvernement, bien entendu, la chaîne de l'A3XX doit être en France. C'est une bataille à gagner. Je partage tout à fait votre avis sur les possibilités de notre pays et nous défendons ainsi la solution française. Il y a deux hypothèses, Toulouse-Colomiers ou Saint-Nazaire. Airbus n'a pas encore choisi. Dans les deux cas, quel que soit le montage qui sera fait, nous pouvons réussir cette solution française. Les retombées économiques et sociales seraient très importantes. Aux côtés de l'Etat, tout le monde doit concourir à la réussite des localisations françaises. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 664

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 1998, page 4365

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 mai 1998